

# Notaires Pré & Re/traités en action (NPRA)

## COMPTE RENDU

### Visioconférence

22 juin 2021, de 15 h à 17 h

#### Participants

- Représentants du notariat

Madame Sylvie Arsenault, notaire retraitée

Monsieur Jacques Mauffette, notaire retraité; président de l'assemblée

M<sup>e</sup> Michel Vermette, notaire; secrétaire de l'assemblée

Monsieur Louis Vincent, notaire retraité

#### Absents

M<sup>e</sup> Viviane Foucault, notaire

Monsieur Paul D. Gagné, notaire retraité

- Représentants de l'APNQ

Me François Bibeau, notaire, Directeur général

M<sup>e</sup> Angela Di Benedetto, notaire, Directrice des relations membres et services

M<sup>e</sup> Nancy L'Ecuyer, notaire, Administratrice

## 1. Mot de bienvenue

- J. M. rappelle la mission des NPRA :
  - Redonner une dignité aux notaires retraités; leur permettre de prendre leur place.
  - Donner l'occasion à ceux-ci de servir la communauté notariale.
  - Pour le bienfait de l'Ordre.

## 2. Ordre du jour

- Approuvé; sauf, pour l'addition de commentaires par F. B.
- F. B. est invité à faire part du résultat de ses démarches sur :

- Assurance responsabilité professionnelle des notaires retraités : suite à sa discussion avec Me Stéphane Brunelle, D.G. de la Chambre, ce dernier a indiqué que les changements envisagés au programme d'assurance (classes, etc.) sont reportés et il n'y a rien de prévu quant aux notaires retraités.

On discute de la pertinence pour un notaire d'insérer une clause dans son testament, informant son liquidateur de l'opportunité d'une assurance responsabilité complémentaire.

L. V. rappelle que l'assurance de base, de fin de pratique, ne coûte rien et qu'il a été démontré que les risques diminuent au bout de 5 années (sauf en matière de copropriété). Suggestion est faite que les informations relatives à l'assurance responsabilité se retrouvent sous l'onglet NPRA, sur le site de l'APNQ.

F. B. conclut que l'avenue privilégiée pour les NPRA devrait plutôt être un amendement à la *Loi sur le notariat*. Leur statut serait ainsi reconnu dans la loi. Il faudra profiter des modifications imminentes qui seront soumise par la Chambre au législateur.

- Résolution de l'APNQ : lors de son assemblée du 21 mai 2021, le CA de l'APNQ a adopté une résolution d'appui aux NPRA.

M. V. suggère à J. M. qu'il fasse parvenir à la Présidente de la Chambre, une copie de cette résolution pour dépôt au dossier des NPRA.

A.D. B. vérifie avec leurs programmeurs quant à la possibilité pour les NPRA de devenir membres de l'APNQ et d'accéder au site de l'APNQ (« Code notaire spécial »).

### **3. Suivi du courriel envoyé à la Présidente (7 mai 2021)**

- J. M. mentionne qu'il a reçu, le 25 mai 2021, une réponse de Monsieur Benjamin Gagnon, Chef de cabinet de la présidente. La Chambre pense à quelque chose de similaire à l'article 54.1 de la *Loi sur le Barreau*, traitant de l'avocat à la retraite. Une telle proposition devrait faire partie de la prochaine refonte des lois sur le notariat.

J. M. relancera M. Gagnon à la fin septembre 2021.

### **4. Organisation d'une visioconférence avec les 54 notaires retraités intéressés par le mouvement**

- M. V. mentionne qu'il pourrait être intéressant d'obtenir des idées de la part de ces retraités. Une visioconférence pourrait être organisée avec ceux-ci. On pourrait en profiter pour solliciter

certain, plus particulièrement intéressés à s'impliquer dans le mouvement (alimentation de l'onglet, etc.).

Décision : ils seront convoqués à une visioconférence vers la fin septembre, suite à la prochaine visioconférence des administrateurs NPRA.

- L. V. suggère :
  - Que les NPRA se dotent d'une « adresse électronique ».
  - Qu'un Ordre du jour soit préparé pour la visioconférence avec les « 54 ».
  - Que les intéressés devront faire parvenir leurs commentaires, préalablement à la réunion, pour ne pas la prolonger inutilement.
- F. B. mentionne que la nouvelle agente de soutien aux opérations de l'APNQ (Madame Bonenfant) pourra nous aider dans la préparation de cette activité.

## **5. Sollicitation de l'APNQ pour qu'elle accorde un statut officiel aux NPRA**

- N. L. soumettra cette demande au prochain CA de l'APNQ.

## **6. Aide financière à obtenir du FEN**

- P. G. étant absent, ce sujet est reporté.
- L. V. s'interroge sur le lien entre une telle demande et les objectifs du FEN. Ne devrait-on pas plutôt penser à une commandite de la Chambre ?
- F. B. mentionne que la nouvelle agente de soutien de l'APNQ pourrait nous aider dans la préparation de cette demande d'aide financière.

## **7. Onglet des NPRA sur le site de l'APNQ**

- A. D. B.
  - Accès : « Outils pratiques – Retraités en action ».
  - L'onglet a été mis à jour; besoin de contenu.
  - Elle y ajoutera les comptes rendus des réunions (PDF) en débutant par le plus récent.
  - Le « Bulletin » est déjà là.
  - La liste des administrateurs sera ajoutée ainsi que l'adresse électronique NPRA (pas d'ajout des « 54 »; renseignements confidentiels.

- N. L. suggère un mot de bienvenue aux nouveaux membres suite à la première réunion des « 54 ».
- F. B. : il importe qu'un « modérateur » soit responsable des publications sur ce site; J. M. fait un appel à tous et est dans l'attente d'une réponse.

## **8. Info-lettre de la Chambre**

- J. M. avance l'idée d'un avis de recherche dans l'Info-lettre (les intéressés à recevoir le Bulletin?, etc.)
- De même, du recrutement pourrait être fait en utilisant les avis de cessation d'exercice.

## **9. Bulletin**

- Tous apprécient la qualité des textes de J. M. dans le premier Bulletin.
- L. V. offre à J. M. sa coopération pour le futur (révision, mise en page, visuel, etc.).

## **10. État du membrariat**

- « 54 » retraités ont manifesté un intérêt pour les NPRA.

## **11. Varia**

- N. L. revient sur l'importance d'une « Trousse de départ » avancée par la Présidente de la Chambre.
- L.V. : les informations pertinentes à la retraite sont déjà sur l'Inforoute notariale mais il y aurait lieu de « huiler » les diverses actions, rendre le tout plus convivial.
- F. B. propose que les NPRA interviennent, lorsque souhaité par le retraité, afin de l'assister dans sa transition. Les NPRA pourrait jouer un rôle de mentor et offrir cette coopération à la Chambre.
- M. V. rappelle à N. L. et F. B. que la Présidente de la Chambre considère que le mentorat et les rencontres avec les étudiants sur les campus universitaires devraient plutôt être pris en charge par l'APNQ. F. B. reconnaît cette pertinence et qu'il pourrait en être de même pour d'autres activités.

- Prochain CA de l'APNQ :

24 septembre 2021

**12. Date de la prochaine réunion :**

15 septembre 2021, 15 h

Le 26 juin 2021

Michel Vermette, notaire